

I N D E X.

	<i>Page.</i>
G OUVERNEMENT CIVIL. Appropriation qui pourvoit au payement des dépenses civiles du Gouvernement Provincial pour l'année qui expirera le 10e d'Octobre, 1841 ; au soutien de certaines Institutions de Bienfaisance ; à l'encouragement de l'éducation ; à la confection de certains ouvrages publics ; à l'amélioration des communications intérieures ; à l'encouragement de l'agriculture, et à d'autres objets,.....	133
<i>Gouvernement Local.</i> Qui pourvoit au meilleur Gouvernement de cette Province, en y établissant des autorités locales ou municipales,.....	51
H AVRE de Montréal. Pour y autoriser certaines autres améliorations, pour y établir de nouveaux droits de quaiage, pour autoriser les Commissaires pour l'amélioration du dit Havre à emprunter une somme additionnelle, et pour d'autres objets relatifs au dit Havre,.....	243.
 <i>Havre du Cul-de-Sac. Voyez Maison de Trinité, Québec:</i>	
I NSTITUTIONS CHARITABLES. Voyez <i>Gouvernement Civil.</i>	
J USTICE, administration de. L'Ordonnance 4 Vict. c. 45, pour établir de nouvelles divisions territoriales du Bas-Canada, et pour changer et amender la judicature et pourvoir à une administration plus avantageuse et plus efficace de la justice dans toute cette Province ; et l'Ordonnance 4 Vict. c. 43, pour pourvoir à l'administration facile et expéditive de la justice dans les affaires en matières civiles, d'un montant et intérêt pécuniaire peu considérable, par toute cette Province, amendées,.....	11
—— L'Ordonnance précédente 4 Vict. c. 1, amendée,.....	21
—— Les Ordonnances 4 Vict. c. 1 et 2, amendées, et pour faire de plus amples dispositions au même sujet,.....	397